DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

Séance du 23 mai 2019

En exercice: 45 Présents: 34 Votants: 34

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Nº 1

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET:

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

SEDENTARISATION
DES GENS DU
VOYAGE

Mme et MM. M. GUYOT - M. MORGAND - JD. BARRAUD - F. SEMONSUT - JM. LAZZERINI - C. DUMONT - M. CHARASSE - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

RECOURS A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BERTIN – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET – A. GIRAUD – E. VOITELLIER, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

URBAINE ET SOCIALE

Absents excusés :

DEMANDE DE SUBVENTION

 $\label{eq:mesent} \mbox{Mmes et MM. F. SZYPULA-C. BENOIT, Vice-Pr\'esidents.}$

Mmes et MM. P. BONNET – A. CORNE – JM. BOUREL, Conseillers Délégués.

Mme et MM. JP. BLANC - C. CATARD - M. MONTIBERT - F. BOFFETY - R. LOVATY - A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire: M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le :

-6 JUIN 2019 Publiée ou notifiée le :

- 6 JUIN 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'accueil

des gens du voyage,

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (2012-2018), dont la révision vient d'être engagée par l'Etat et le Département de l'Allier, mentionnant le besoin de sédentarisation et d'habitat adapté pour les gens du voyage.

Vu le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), actuellement en cours de révision, ayant pour objet l'accompagnement vers le logement des publics spécifiques et vulnérables, y compris des gens du voyage.

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de l'Allier, approuvé par arrêté préfectoral N°3091 en date du 17 octobre 2018 classant une grande partie de la boucle des Isles en zone d'aléa fort et très fort,

Vu les projets structurants d'aménagement et de développement touristiques et sportifs des berges du Lac d'Allier, du Centre Omnisports et de la Boucle des Isles portés par l'agglomération, la ville de Vichy et la ville de Bellerive-sur-Allier,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 février 2019 arrêtant le projet du Programme Local de l'Habitat pour la période (2019-2025), et plus particulièrement la fiche action concernant la sédentarisation des gens du voyage,

Considérant la forte présence des gens du voyage dans la Boucle des Isles (environ 80 personnes),

Considérant que la Boucle des Isles est une zone fortement exposée aux risques d'inondations,

Considérant les conditions d'habitat précaire dans lesquelles vivent ces familles et notamment celles installées sur le terrain du CCAS de Bellerive-sur-Allier; que les familles recensées sont de jeunes couples avec enfants en bas âge, exposés à des conditions d'hygiène et de santé préoccupantes,

Considérant les risques multiples et croissants (inondations et habitat indigne principalement) auxquels sont exposées ces populations, il convient de prévoir et d'organiser leur relogement,

Considérant que le relogement des gens du voyage nécessite un accompagnement social en continu depuis l'évaluation des besoins jusqu'à l'installation dans un habitat adapté ; considérant que le diagnostic social réalisé en 2017 par le service Habitat de Vichy Communauté et par le CCAS de Bellerive/Allier a besoin d'être mis à jour,

Considérant qu'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) permettait d'assurer les missions suivantes :

- Mettre à jour le diagnostic social des familles sédentarisées dans la Boucle des Isles. Evaluer leurs capacités budgétaires (ressources, charges, reste à vivre...). Dresser un état des lieux des modes d'habiter actuels (caravanes, mobil home...).
- Evaluer les besoins en relogement des familles installées sur le terrain du CCAS de Bellerive/Allier.
 - Rechercher des solutions de relogement immédiat et de court-moyen terme.

- Proposer une stratégie et un plan d'actions répondant au besoin de sédentarisation des gens du voyage installées dans la Boucle des Isles.
 - Repérer des opportunités foncières et immobilières.
- Apporter une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le montage de projets d'habitat adapté.
 - Estimer le coût du relogement et d'un programme d'habitat adapté.

Accompagner les familles jusqu'à leur relogement définitif en les aidant notamment dans l'accomplissement des formalités administratives (changement d'adresse, ...) mais également et surtout à s'approprier leur nouvel habitat.

Considérant que la MOUS est une prestation d'ingénierie qui doit être prévue dans le plan d'actions du PDAHLPD,

Considérant que les MOUS peuvent être cofinancées par l'Etat,

Il est proposé au Bureau Communautaire:

- d'approuver la mise en place par Vichy Communauté d'une Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) afin d'assurer le relogement dans les plus brefs délais des gens du voyage actuellement sédentarisés dans la Boucle des Isles sur la commune de Bellerive-sur-Allier,
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer puis à signer le marché public visant à attribuer la présente prestation de service,
 - de solliciter de l'Etat et du Département de l'Allier :
 - o un financement pour la mise en place de cette MOUS « Gens du Voyage »
 - o l'inscription de cette action dans le plan d'actions du futur PDAHLPD.
- dit que les crédits seront inscrits au budget lors d'une prochaine décision modificative votée par le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 23 mai 2019.

Les Membres du Bureau Communautaire présents out signé au registre.

Le Plesident,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019 -

Objet de l'acte :

SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE - RECOURS A UNE MISSION

DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE - DEMANDE DE

SUBVENTION

Date de décision: 23/05/2019

Date de réception de l'accusé 06/06/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 23MAI2019_1

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20190523-23MAI2019_1-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 28/11/2018

classification:

Nom du fichier: 1.pdf (99_DE-003-200071363-20190523-23MAI2019_1-DE-1-1_1.pdf)